

## Première Demande

### GRAND GIBIER

**2024 - 2025**

Nos réf.  
Vos réf.  
Dossier suivi par Karine Le Fur  
Téléphone 02.99.45.50.20  
Objet **Plan de chasse et plan de gestion grand Gibier : demande pour la campagne à venir. (2024-2025)**

Rennes Le 12 février 2024

Madame, Monsieur,

A votre demande, nous vous faisons parvenir un formulaire de plan de chasse et plan de gestion grand gibier pour notre département.

**Ce même formulaire traite les espèces chevreuil, sanglier et cerf.**

Cette demande concernant la saison cynégétique **2024/2025** doit être retournée **au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine – Beauregard – 35630 Saint Symphorien, avant le 10 mars 2024.**

L'imprimé joint est à compléter, à dater et à signer.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de :

- **Remplir intégralement l'imprimé** et, en particulier, bien préciser, si c'est le cas, le nom de l'**ACCA** ou de la **société** de chasse pour le compte de laquelle la demande est formulée, ainsi que le nom du président en exercice. De même pour la situation administrative de votre territoire, **bien spécifier, la commune principale et la/les commune(s) annexe(s) avec leurs lieux-dits.** **Veillez noter que toute demande de complément de territoire déposée de manière incomplète ou après la date du 10 mars ne sera pas prise en compte pour la prochaine saison de chasse.**
- Présenter les éléments d'appréciation de la densité des animaux (description des indices de présence, comptage, etc. ...) dès la demande initiale.
- **Joindre à la demande les documents suivants :**
  - Copie du bail ou de l'autorisation de chasse,
  - Attestation de propriété ou extrait de matrice cadastrale,
  - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> ou au 1/10 000<sup>ème</sup>, faisant apparaître les forêts, bois et plantations ainsi que les limites du territoire.

Une première décision sera prise courant mai. Concernant le sanglier, **des** attributions complémentaires pourront être étudiées par la voie du recours en cours de campagne. Pour vous assister dans votre demande, vous pouvez contacter la Fédération Départementale des Chasseurs.

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

André Douard

**IDENTITE ADHERENT**

Demandeur (Association, Société, Personne,...)		Représentant	
<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom .....		Nom .....	
Prénom .....		Prénom .....	
Adresse .....		Adresse .....	
Code Postal .....		Code Postal .....	
Commune .....		Commune .....	
		Agissant en qualité de :	
		<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Mandataire
		<input type="checkbox"/> Détenteur du droit de chasse	
Tél .....	Portable .....	Mail .....	@.....

**TERRITOIRE** (Identique pour les trois espèces Chevreuil, Sanglier, Cerf)

Commune(s) (Principale en premier)	Lieux-dits	Superficie totale			
..... (Commune Principale en premier)	..... ..... ..... .....	..... ha.....a			
..... (Commune secondaire)	..... ..... ..... .....	..... ha.....a			
..... (Commune secondaire)	..... ..... ..... .....	..... ha.....a			
Boisée	Prairie	Landes-Friches	Culture	Autre .....	Total
..... ha.....a	..... ha.....a	..... ha.....a	..... ha.....a	..... ha.....a	..... ha.....a
	Peupleraie	Verger	Miscanthus	Plantation inf à 10 ans	
	.....ha.....a	..... ha.....a	..... ha.....a	..... ha.....a	

**PLAN DE GESTION et PLAN DE CHASSE**

Votre demande pour la campagne à venir

Sanglier	Dem
INDIFFERENCIE	

Chevreuil	Estim	Dem
INDIFFERENCIE		

Cerf	Estim	Dem
JEUNE		
Inf = à 10 cors		
FEMELLE		
MALE		

**Estim** : Nombre d'animaux estimés  
**Dem** : Nombre TOTAL de bracelet(s) demandé(s)

En cas d'attribution, la signature de ce document m'engage au paiement des frais inhérents au Plan de Chasse et Plan de Gestion : Adhésion, coût bracelet et frais. Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé.

Fait à ..... Le ..... Signature :

Joindre une carte avec attestation de propriété ou bail et attestation de propriété

(NB : La production de faux documents ou renseignements inexacts est réprimée par l'article 441.6 du code pénal)